

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 1591

présenté par
M. Yves Cochet-----
à l'amendement n° 600 de M. Le Déaut
-----**à l'ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« constitue »,

les mots :

« et la déplétion des matières premières constituent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.